Réf. Farde e-Assemblées : 2678183

N° OJ : **54**

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

Objet : Asbl Ligue Royale belge pour la protection des oiseaux.- Subside : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que l'asbl Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (asbl LRBPO), fondée il y a plus de 100 ans, est la plus ancienne association nationale de protection de la nature et de la faune sauvage en Belgique ;

Considérant qu'elle détient et gère le seul Centre de Soins pour la Faune Sauvage de la Région de Bruxelles-Capitale, qui accueille chaque année plus de 2.500 animaux sauvages en détresse (oiseaux, hérissons, renards, reptiles, etc.), et que ces interventions contribuent directement à la sauvegarde et à la restauration de la biodiversité en milieu urbain, en cohérence avec les objectifs du Plan Climat de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que l'estimation du coût moyen par animal pris en charge est de 37,00 EUR, que les 2.500 animaux soignés proviennent des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale, et qu'un calcul rapide établit un coût moyen de 4.870,00 EUR par commune, la Ville de Bruxelles se situant au-dessus de cette moyenne en raison de sa superficie, de ses nombreux espaces verts et de leur richesse écologique ;

Considérant la demande de soutien financier adressée à la Ville par l'asbl LRBPO pour les soins et actions de préservation de la biodiversité liés aux animaux sauvages recueillis sur le territoire de la Ville de Bruxelles ;

ARRETE:

Article 1: L'octroi d'un subside de 5.000,00 EUR à l'article 87906/33202 du budget ordinaire 2025 à la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux est adopté.

Article 2: Le financement de la dépense par la trésorerie est adopté.

Article 3: Le Collège est chargé des modalités d'application.

Annexes :